Fiche explicative pour remplir l'Autorisation de Sortie du Territoire ou AST

→ L'autorisation de sortie du territoire sécurise les déplacements des mineurs hors du territoire. Elle est contrôlée par les services des douanes.

PARTIE 1 : l'identité du mineur : indiquez les informations concernant votre enfant

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : .....

Prénom(s) : .....

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_| à (lieu de naissance) : .....

Pays de naissance : .....

PARTIE 2 : l'identité du responsable légal

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : .....

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : .....

Prénom(s) : .....

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_| à (lieu de naissance) : .....

Pays de naissance : ..... Nationalité : .....

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

❑ Père ❑ Mère ❑ Autre (préciser) : .....

Adresse : ....
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : .....

Pays : .....

Téléphone *(recommandé)* : __ __ /__ __ /__ __ /__ __ /__ __

Courriel *(recommandé)* : .....

→ Un seul responsable légal complète cette partie avec les informations figurant sur la carte d'identité ou sur le passeport, valides ou périmés depuis moins de 5 ans.

PARTIE 3 : la durée de l'autorisation

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : |_|_|_|_|_|_|_|_| inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1er septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

→ Nous vous invitons à noter le 04.06.2024. La date de retour du séjour 1 est fixée au 17 mai et le séjour 2 au 2 juin. Il est préférable de prolonger de quelques jours l'autorisation.

PARTIE 4 : la signature du responsable légal : dater et signer par le parent signataire de l'AST

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »[1] :

DATE : |_|_|_|_|_|_|_|_| Signature du titulaire de l'autorité parentale :

[1] *Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.*

PARTIE 5 : justifier l'identité du signataire avec photocopie CNI ou passeport + livret de famille si noms parent / enfant sont différents

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION [1] :

Type de document (cocher la case) : ❑ Carte nationale d'identité ❑ Passeport ❑ Autre

(Préciser : .....)[2]

Délivré(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Par (autorité de délivrance) : .....

[1] *La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.*

[2] *Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.*

→ Le parent signataire doit fournir une photocopie de sa carte nationale d'identité ou de son passeport **pour les titulaires de l'autorité parentale de nationalité française**, valides ou périmés depuis moins de 5 ans.

→ Si le parent signataire a un nom différent de celui de son enfant, il faut fournir une photocopie du livret de famille pour justifier du lien de parenté. Le tout sera mis sous pochette plastique.

→ En résumé : Remplir les 5 parties - dater – signer + copie CNI si pas donnée avant + copie livret de famille si noms parent / enfant différents

Merci